Du seul fait qu'un pommier est propriété de l'État ou constitue une société d'État, produira-t-il plus de pommes qu'un pommier appartenant à M. Durand et exploité comme une entreprise privée?

M. Minaker: En réponse à cette question, madame la Présidente, si l'engrais verbal de certains hommes politiques avait plus de corps, peut-être pourrait-il faciliter la pousse des arbres. Cependant, propriété de l'État ou propriété privée, ce serait du pareil au même.

Je remercie le député de m'avoir rafraîchi la mémoire au sujet des services dans le nord de l'Alberta. D'ailleurs, la même ligne aérienne desservait le nord du Manitoba et de la Saskatchewan. Nous avions Lambair et d'autres lignes, mais je me souviens surtout de TransAir qui allait à Thompson et à Gillam. Ligne privée, elle assurait le service dans le Nord parce que, à cette époque-là, si je ne m'abuse, la société Air Canada ne s'intéressait pas au Nord.

En vertu de la réglementation alors en vigueur, elle desservait les localités les plus rentables, avec raison, je suppose, car nous n'avions pas deux ou trois lignes nationales dans ce temps-là. Il fallait nous assurer que nous en avions une. TransAir est devenue Pacific Western Air, aujourd'hui les Lignes aériennes Canadien International.

Le Musée de l'aviation de l'Ouest, situé dans ma circonscription, est l'un des plus beaux du genre sur le continent nordaméricain, même plus beau que celui d'Ottawa. Il renferme plusieurs avions des lignes privées qui nous ont ouvert le Nord.

Le député a tout à fait raison. Hier, le député de Winnipeg-Nord a dit que nous avions besoin d'une société d'État comme Air Canada pour desservir les régions éloignées. Son raisonnement ne tient plus.

En plus des changements à la réglementation, les petites lignes se sont jointes aux principaux transporteurs aériens. Je sais que les Lignes aériennes Canadien International ont des avions qui attendent à Toronto pour prendre les passagers à destination du nord de l'Ontario. Air Canada fait la même chose. Sauf erreur, Air Ontario est l'une de ses filiales. C'est une situation unique: une société d'État travaille avec des lignes privées, et des lignes privées travaillent ensemble.

Au fil des ans, ce système a bien servi le pays et les Canadiens. La concurrence est plus forte, le service est meilleur et, soit dit en passant, plus sécuritaire parce que les règlements sur la sécurité ne permettent aucun écart qui mettrait en danger les Canadiens qui voyagent par avion dans leur pays.

• (1550)

#### LA SANCTION ROYALE

[Traduction]

La présidente suppléante (Mme Champagne): J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu le message suivant:

Résidence du Gouverneur général, Ottawa

le 25 mai 1988

## Air Canada

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Gérard V. J. La Forest, Juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de gouverneur général suppléant, se rendra à la chambre du Sénat, aujourd'hui, le 25 mai 1988, à 16h45, afin de donner la sanction royale à certains projets de loi.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération. le Sous-secrétaire, Politiques et Programmes Anthony Smyth

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Français]

# LA LOI SUR LA PARTICIPATION PUBLIQUE AU CAPITAL D'AIR CANADA

### MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-129, prévoyant la prorogation d'Air Canada sous le régime de la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes ainsi que l'émission et la vente de ses actions au public, soit lu pour la 2º fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Gilles Grondin (Saint-Maurice): Madame la Présidente, je suis heureux de prendre la parole cet après-midi sur ce projet de loi et j'aimerais être aussi optimiste que mon collègue de Winnipeg-St. James (M. Minaker) quant aux possibilités de maintenir la même qualité de services ou le même nombre d'emplois, même dans sa région de Winnipeg-St. James, lorsque la privatisation d'Air Canada sera devenue réalité.

Madame la Présidente, vous comprendrez que lorsqu'on décide de privatiser une compagnie comme Air Canada, cela a des implications extrêmement fortes dans toutes les régions desservies par cette compagnie.

Mon collègue de Winnipeg-St.James disait qu'il y avait des possibilités de maintenir la même qualité de services, le même nombre d'emplois, enfin, que pratiquement rien ne serait changé, mais je me pose de sérieuses questions lorsque le Conseil d'administration de cette compagnie privée, de cette future compagnie privée fera ses études et verra la rentabilité de certaines lignes. Il est fort à parier que la compagnie décidera d'abolir certains services, certaines lignes, et, à ce moment-là, cela aura des effets directs, autant dans la région de Winnipeg-St. James que dans toutes les autres régions desservies par Air Canada, quant aux services dispensés par la compagnie et quant aux lignes ou aux trajets desservies par la compagnie, et également sur le nombre d'emplois que la compagnie aura.

Madame la Présidente, le gouvernement conservateur est en train de vendre l'identité du Canada, morceau par morceau.

Il a débuté son opération par un Accord commercial qui mine notre souveraineté et il veut la continuer par la privatisation d'Air Canada.

Madame la Présidente, Air Canada doit demeurer l'entière propriété des Canadiens et des Canadiennes. Cette entreprise est respectée par tous. C'est un symbole, une tradition qui remonte à 51 ans lorsqu'un gouvernement libéral, sous l'impulsion du ministre de l'Industrie de l'époque, M. C.D. Howe, décida de créer la compagnie Trans-Canada Air Lines.